



01.10.2014 - 16:41 Uhr

Recommandation du CIPI : pas de bouteille de gaz dans la cave

Bern (ots) -

Berne, le 1er octobre 2014 - L'été est terminé, la saison des grillades touche à sa fin. Mais où et comment ranger le grill à gaz pour les mois d'hiver ? Le CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies déconseille de stocker ces appareils à l'intérieur de la maison ou dans le garage. En effet, si du gaz s'échappe malgré l'étanchéité apparente du réservoir, le simple fait d'appuyer sur l'interrupteur pour allumer la lumière peut déclencher une explosion.

Durant l'hiver, les grills à gaz sont souvent simplement stockés dans la cave ou le garage. C'est très risqué, mais peu de gens le savent. En effet, les émanations de gaz des réservoirs sont très dangereuses et peuvent causer une explosion. Le CIPI Centre d'information pour la prévention des incendies conseille donc de stocker la bouteille de gaz et le grill séparément et d'entreposer absolument le réservoir de gaz dehors, par exemple dans le jardin ou sur le balcon. Les bouteilles de gaz supportent sans problème les températures négatives survenant en Suisse.

On trouve des informations de sécurité sur toutes les bouteilles de gaz. Il faut les lire avant de jeter les bouteilles. Il est en outre nécessaire de vérifier si le goulot de la bouteille est bien fermé et étanche. Les appareils défectueux ne doivent être réparés que par des professionnels.

Les conseils de sécurité du CIPI en bref

- Stocker le grill sans bouteille dans la maison, la cave ou le garage
- Stocker les bouteilles de gaz à l'air libre uniquement
- Respecter les avertissements de sécurité

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100762365> abgerufen werden.